



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 12 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Loïc MORTON, Florian PARRA, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : Mme Florence PAYS et MM. Bernard GOLFIER et Anthony FAVIER

Pouvoirs : M. Bernard GOLFIER à M. Florian DE OLIVEIRA et Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE

Autres personnes présentes : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale et Mme Christelle POUZOUX, Stagiaire

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Madame Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2023 :

Mme Muriel DELAGE qui n'était pas présente lors de cette réunion, demande pourquoi le Procès-Verbal ne relate qu'un projet de boulangerie sur le terrain que la Commune va acquérir rue du Pont.
M. le Maire lui indique que rien n'est figé pour le moment et que la boulangerie est un projet parmi d'autres commerces.
Mme Laurence SOULERAS précise que la commune a besoin d'une boulangerie mais que rien n'a été décidé.

Le procès-verbal sera donc modifié.

Le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Personnel	15/11/2023	Arrêtés n° 105 à 113/2023 portant attribution du Complément Indemnitaire annuel aux agents municipaux.
Travaux	17/11/2023	Arrêté n° 114/2023 portant permission de voirie à ENEDIS pour la réalisation d'un branchement électrique aux Moussouves
Circulation	20/11/2023	Arrêté n° 115/2023 portant restriction de la circulation aux Moussouves pour la réalisation d'un branchement électrique le 29 novembre 2023.
Eclairage Public	20/11/2023	Arrêté n° 116/2023 relatif aux horaires d'éclairage public à compter du 14 novembre 2023.
Devis	20/11/2023	Signature d'un devis d'Interouge pour l'achat de 3 barnums pliants pour un montant de 1 880,00 € TTC.

Devis	21/11/2023	Signature d'un devis de Tourisme RAJAT pour le transport des élèves de l'école de Limons à la piscine de Thiers pour un montant de 150,00 € TTC par trajet (7 séances).
Personnel	22/11/2023	Arrêté n° 117/2023 portant mise en congé de maladie ordinaire d'un agent du 21 au 24 novembre 2023.
Circulation	24/11/2023	Arrêté n° 118/2023 portant réglementation de la circulation sur la Place Paul Liobat et la Place de l'Eglise afin de permettre l'installation et l'organisation du marché de Noël, du 27 novembre au 06 décembre 2023.
Marché de Noël	28/11/2023	Arrêté n° 119/2023 portant ouverture d'un débit de boisson temporaire le 1er décembre 2023 à l'occasion du marché de Noël.
Devis	28/11/2023	Signature d'un devis de JVS pour le passage à la formule Horizon Villages Infinity pour un montant de 5 220,00 € TTC.
Devis	29/11/2023	Signature d'un avenant avec Centre France et Net 15 concernant le site internet de la Commune pour un montant de 468,00 € HT par an.
Sport	09/12/2023	Arrêté n° 120/2023 portant interdiction de l'utilisation du terrain de football le 09 décembre 2023, suite aux intempéries.
Assurance	13/12/2023	Déclaration de sinistre auprès de l'assurance GROUPAMA pour la tentative d'effraction au stade de football le week-end des 09 et 10 décembre 2023.
Sport	17/12/2023	Arrêté n° 121/2023 portant interdiction de l'utilisation du terrain de football le 17 décembre 2023, suite aux intempéries.

Monsieur le Maire revient sur la convention Limagne Numérique qui a été signée dernièrement. Notre site internet était jusqu'à présent hébergé chez NET 15, société qui nous l'a créé. Limagne numérique devait le récupérer mais il s'avère que ce n'est pas possible, le site ne nous appartient pas même si nous avons payé sa construction. Net 15 peut nous le laisser mais il ne sera qu'un site vitrine sans possibilité de le modifier. Il faut donc repartir avec Net 15 pour un an en attendant de trouver une autre solution.

Monsieur le Maire revient également sur la tentative d'effraction qui a eu lieu au stade de foot. La serrure a été forcée mais ils n'ont pas réussi à rentrer. Une grille de défense a été tordue, une fenêtre de l'Algeco cassée et le cadenas du portail de la cuve de gaz détérioré. Une plainte a été déposée et un dossier a été ouvert auprès de l'Assurance.

Madame Laurence SOULERAS indique qu'à Puy-Guillaume le local du Tennis dispose de caméra vidéo mais que cela n'est pas efficace. Une alarme hurlante serait peut-être plus dissuasive. Il faudra faire attention lorsque les ALGECO de stockage seront installés.

II-1°) Contrat d'assurance collective pour les agents CNRACL et IRCANTEC :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS.

Madame Laurence SOULERAS rappelle ce qui a été expliqué lors de la réunion du 14 novembre.

Elle demande à Madame Astrid ZANUTTO si elle a pu obtenir une autre proposition.

Mme Astrid ZANUTTO lui répond qu'elle n'a pas pu obtenir d'autres tarifs.

Mme Laurence SOULERAS indique que cette résiliation est une façon cachée d'augmenter les taux qui étaient bloqués.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent de souscrire au contrat d'assurance collective pour les agents CNRACL et IRCANTEC auprès de RELYENS avec les taux suivants :

- Agents CNRACL : Taux 9,41 %
- Agents IRCANTEC : Taux 1.80 %

III-1°) Demande de subvention au titre du FIC 2024 :

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention au titre du FIC 2023 avait été faite pour le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise, il convient de reporter cette demande pour l'année 2024.

Le taux de la subvention FIC s'élève à 40 %. Une demande de DETR sera également faite en 2024 afin d'obtenir un maximum de subventions sur ce projet pour garder des possibilités d'investissement pour d'autres dossiers comme par exemple un futur commerce.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de renouveler la demande de subvention au titre du FIC 2024 pour l'aménagement de la Place de l'Eglise avec le plan de financement suivant :

- Pour l'aménagement :	155 600,00 € HT
- Pour la maîtrise d'œuvre	<u>9 440,00 € HT</u>
	Soit 165 040 € HT

Subvention du Département à hauteur de 40 % soit 66 016,00 €

III-2°) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs Commune et Assainissement :

Préalablement au vote du budget primitif 2024 la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2024 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023 :

A savoir pour le budget Commune :

- opération 10001 : 7 000,00 € soit : 1 750,00 €
- opération 10002 : 28 405,60 € soit : 7 101,00 €
- opération 10009 : 96 964,80 € soit : 24 241,00 €
- opération 10010 : 10 674,00 € soit : 2 668,00 €
- opération 10018 : 27 570,00 € soit : 6 892,00 €
- opération 10019 : 384 000,00 € soit : 96 000,00 €
- chapitre 204 : 13 000 € soit : 3 250 €
- chapitre 27 : 2 038,78 € soit : 509,00 €

A savoir pour le budget Assainissement :

- Chapitre 20 : 58 092,01 € soit : 14 523,00 €
- Chapitre 23 : 4 000,00 € soit : 1 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent ces propositions à l'unanimité.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS n'a pas réuni sa commission.

Le goûter du CCAS s'est bien déroulé, les personnes présentes étaient contentes, l'animateur était très bien.

Mme Muriel DELAGE demande si ce n'est pas possible de le faire plutôt un samedi ?

M. le Maire et Mme Laurence SOULERAS lui répondent que l'idée avait déjà été évoquée mais que Mme Catherine IRLES a expliqué que le week-end les personnes âgées sont plutôt en famille et il y aurait donc moins de monde.

Madame Laurence SOULERAS demande aux élus de commencer à réfléchir sur le budget 2024. Un point sera fait sur les dépenses 2023 une fois l'exercice clôturé.

Commission Scolaire et Culturelle :

Madame Astrid ZANUTTO n'a pas réuni sa commission.

Elle doit se rendre avec Monsieur Bernard GOLFIER à l'école pour commencer à travailler sur l'aménagement de la garderie.

Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER est absent, Monsieur le Maire fait le point sur différents sujets.

- Les tests à la fumée ont eu lieu avec l'entreprise SOCAMA. Plusieurs maisons ne sont pas raccordées correctement. Une réunion de présentation aura lieu, un point sera fait sur le problème du poste de relevage de la rue des Rameaux.
- Monsieur Loïc MORTHON explique que des problèmes sont survenus sur le camion, bruit et claquement au niveau de la benne et boulons manquants. Cela sera expliqué au garagiste lors du rendez-vous de janvier 2024.
- Monsieur Florian PARRA explique qu'au printemps la Place de la Bascule sera refaite avec du stabilisé. En attendant les agents municipaux ont bouché temporairement les trous après les avoir au préalable vidés de l'eau stagnante.
- Monsieur Florian PARRA indique qu'il doit se rendre à Port de Ris pour un problème de regard sous le goudron.

Commission affaires économiques et nouveaux habitants :

Monsieur Loïc MORTHON indique que les 2 premiers paiements de la redevance du distributeur à pizza ont été reçus. D'après le propriétaire les ventes sont très faibles en ce moment.

Commission Fêtes Sport et Associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA et Monsieur Loïc MORTHON font un point sur le marché de Noël. Malgré la pluie, les visiteurs étaient au rendez-vous. C'est difficile de se rendre compte du nombre de personnes présentes mais il y a eu du monde tout au long de la soirée. Les exposants ont bien vendu. Ils remercient les membres du conseil et les associations présentes.

Mme Muriel DELAGE indique que les exposants situés vers l'entrée de la salle des fêtes ne voient pas beaucoup de monde.

M. le Maire lui explique que c'est difficile de faire autrement.

Il demande si les élus pensent que faire le marché de Noël sur 1 journée et demie serait réalisable ?

Plusieurs répondent que cela paraît compliqué et qu'il n'y aurait pas forcément plus de monde sur 2 jours. Dans certaines communes le 2^{ème} jour ne marche pas.

L'idée de faire un plat chaud est évoquée. Mme Muriel DELAGE trouve que c'est une très bonne idée.

M. Loïc MORTHON explique que cela sera discuté avec les associations.

Mme Stéphanie BURIAS demande s'il est possible d'organiser le chant des enfants autrement. On ne les entend pas et les parents sont beaucoup trop prêts des enfants. Une réflexion sera menée pour trouver une solution.

M. le Maire souhaite que le marché soit étendu sur la Place de l'Eglise mais il faudra séparer le point chaud et la buvette pour que les visiteurs naviguent des 2 cotés.

Commissions CCPL :

Monsieur le Maire a assisté au dernier Conseil Communautaire. Il fait un point sur le sujet principal, la piscine communautaire. Ce projet était proposé pour répondre aux besoins des Communes qui n'ont pas de créneaux ou des créneaux non adaptés et pas sereins. Deux années de réflexion ont été menées. Au début le projet s'élevait à 9 millions d'euros mais avec une piscine trop grande. Il a été revu à la baisse pour au final s'élever à 6 millions d'euros avec un déficit annuel de 300 000 euros.

La CCPL dispose d'un fonds d'investissement de 10.5 millions d'euros plus un excédent. Les finances sont bonnes et le coût de la médiathèque (5 millions d'euros avec un déficit annuel de 450 000 €) est déjà déduit des fonds disponibles. Lors de la réunion le Directeur Général des Services a présenté d'autres dispositifs pour l'accès à la natation pour les enfants, (chèques natation, bus piscine...) ainsi que plusieurs analyses sur les besoins.

Un vote à bulletins secrets a eu lieu avec comme résultat 18 voix contre, 17 voix pour et 4 absentions. Il est noté que 2 personnes se sont déplacées uniquement pour le vote, l'un d'eux a même quitté la réunion juste après. Deux communes avaient fait voter leur Conseil Municipal en amont.

Madame Laurence SOULERAS indique que chaque élu peut avoir un avis différent et qu'on ne peut pas être tous du même avis.

IV -2°) Communications du Maire :

Aide financière école de Luzillat : Les commissions scolaires des 2 écoles se sont réunies concernant la demande d'aide financière de l'école de Luzillat pour leur projet de voyage. Un voyage au Lioran avec 2 nuitées est prévu pour un montant d'environ 18 000 €. L'an dernier les élèves de Limons ont bénéficié d'un voyage scolaire avec l'aide financière des 2 Communes. Il était prévu la même chose pour l'école de Luzillat cette année. Une participation de 45 € sera demandée aux familles.

En plus de ce voyage, une sortie à Paris à l'occasion des jeux paralympiques est également prévue pour une partie des élèves.

Les élus ont décidé d'octroyer les montants suivants :

- 40 € par enfant pour le voyage au Lioran
- 25 € par enfant pour la sortie aux JO
- 8 € par enfant pour Noël

Des manifestations seront organisées par l'école afin de récolter des fonds (café-gâteaux le matin, concert...)

Aménagement salle des fêtes : 2 devis ont été reçus. Le 1^{er} s'élève à 11 422 € et le 2^{ème} à 9 345 €.

Ils comprennent tous les 2 un nouveau lave-vaisselle, un bac à plonge professionnel, un piano avec feux gaz et four gaz ou électrique, ainsi qu'un plan de travail.

M. Florian DE OLIVEIRA précise qu'il faut peut-être réfléchir à vendre le matériel existant.

M. le Maire indique que le lave-vaisselle ne fonctionne plus mais que le reste de l'équipement sera proposé aux associations en priorité.

Les membres du conseil choisissent le 2^{ème} devis d'un montant de 9 345 €.

Recensement de la population : La commune compte 758 habitants, en baisse par rapport à l'année précédente.

CCPL commission « santé-social » : Une nouvelle commission a été créée à la Communauté de Communes, commission santé-social. Monsieur le Maire représente la Commune, il demande à être remplacé pour la commission « enfance jeunesse ». Madame Astrid ZANUTTO se porte volontaire.

Maison des associations : Les appels d'offre ont été lancés. Les entreprises ont jusqu'au 10 janvier pour répondre. La commission d'appel d'offre se réunira pour l'ouverture des plis.

Visite de Madame la Sous-Préfète de Riom : Elle s'est rendue en mairie le 8 décembre dernier. Elle a pu visiter la salle des fêtes, l'école et la GAEC du Beaudinet. Un temps d'échanges a eu lieu notamment sur les problèmes de sécurité envers les élus et les relations avec la gendarmerie.

Terrain rue du Pont : l'acquisition de la parcelle est en cours, l'EPF a validé le prix d'achat auprès du vendeur pour un montant de 36 000 €.

IV -3°) Question diverse :

- Madame Muriel DELAGE demande si les documents envoyés à la mairie concernant la ligne HTA à Port de ris ont bien été reçus.
Mme Sophie PRODEL lui indique qu'elle les a bien reçus mais qu'aucune démarche n'est à effectuer de la part du pétitionnaire. ENEDIS a bien pris en compte le passage de la ligne au-dessus de la maison.

La séance est levée à 21h48.

Laurence SOULERAS



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons